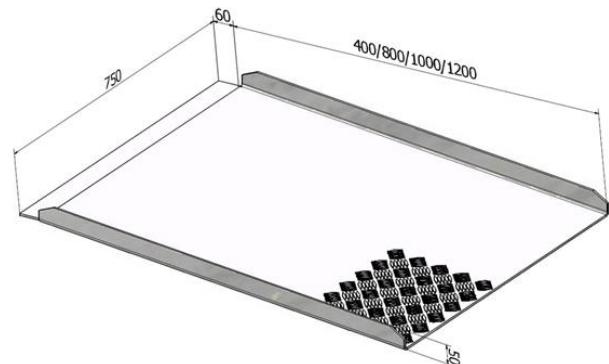


## Accessibilité



### Caractéristiques techniques :

- Rampe en aluminium naturel à damier d'épaisseur 5 mm
- Equipée de rebords de guidage latéraux de 50 mm de haut pour aider à l'orientation des roues en toute sécurité
- Largeur hors tout : 763 mm.
- Largeur utile (passage des fauteuils roulants) : 750 mm
- Très robuste, elle supporte une charge jusqu'à 300 kg
- Ergonomique, elle est conçue avec un becquet de 60 mm permettant un maintien parfait sur la marche ou sur le trottoir
- Rampe ERP à poser directement au sol mais elle peut également être vissée par vos soins au besoin (vendue non percée et sans fixation)

### • Disponible en 4 longueurs différentes :

- Longueur de 400 mm idéale pour le franchissement d'un ressaut de 4 cm maximum de haut afin de répondre à la norme accessibilité des ERP pour une pente de 10% (> 50 cm de long) - Poids de la rampe : 5 kg

- Longueur de 800 mm idéale pour le franchissement d'un ressaut de 6,4 cm maximum de haut afin de répondre à la norme accessibilité des ERP pour une pente de 8% (< 50 cm de long) - Poids de la rampe : 9 kg

- Longueur de 1000 mm idéale pour le franchissement d'un ressaut de 8 cm maximum de haut afin de répondre à la norme accessibilité des ERP pour une pente de 8% (< 50 cm de long) - Poids de la rampe : 12 kg

- Longueur de 1200 mm idéale pour le franchissement d'un ressaut de 9,6 cm maximum de haut afin de répondre à la norme accessibilité des ERP pour une pente de 8% (< 50 cm de long) - Poids de la rampe : 14 kg

### Quels sont les avantages du produit ?

Ses rebords latéraux en font un produit sûr et sécurisé tout en restant économique.

### Conditionnement :

Vendu à l'unité

### Conditions d'utilisation :

Utilisation en intérieur ou extérieur.

### Rappel de la loi Handicap pour la mise aux normes Accessibilité des ERP :

ARRÊTE DU 1er AOÛT 2006 - ARTICLE 2

« Le cheminement accessible doit être horizontal et sans ressaut. Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5% doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8% sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10% sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m. »